

Des terrasses de restaurant sans fumée? Le projet divise les Genevois

Aménagement Le Conseil d'État légiférera pour interdire de fumer durant les heures de repas sur les terrasses des restaurants. Reportage.

Rachad Armanios

À Genève, la perspective d'interdire de fumer sur les terrasses des établissements publics aux heures des repas suscite des réactions courroucées. «C'est de l'abus, du fascisme!» tonne un client des Tilleuls, profitant du soleil qui inonde la généreuse terrasse de ce restaurant à Saint-Jean.

Quelques tables plus loin, deux amis, l'un non-fumeur, l'autre adepte des e-cigarettes, y voient une bonne idée pour ne pas être dérangés ou pour ne pas incommoder autrui. Le fumeur déclare qu'il s'abstiendrait sans problème, tout en estimant qu'il faudrait peut-être créer une zone fumeur sur les terrasses pour satisfaire tout le monde.

Fin octobre, le Grand Conseil a accepté une motion du Centre demandant de bannir les cigarettes, y compris électroniques, des terrasses durant les repas. Le Conseil d'État entend déposer un projet de loi. Charge à lui de proposer le périmètre d'interdiction, les horaires et s'il faut ou non des zones fumeurs.

Aux Tilleuls, la compagnie du client réticent invoque le bon sens: «S'il y a une femme enceinte ou des enfants, je m'absous, il faut être respectueux.» Un serveur intervient: «En cas de plaintes, très rares, ou s'il y a des enfants, nous plaçons ces clients aux extrémités de la terrasse.»

Santé publique

Dirigeons-nous vers la Vieille-Ville. Au Vino Olio Caffè, la petite terrasse est à l'ombre. À l'intérieur, une cliente non-fumeuse trouve que l'interdiction de la fumée serait une très bonne idée. «Des fois, je suis incommodée par l'odeur, ce serait plus agréable.» Les règles de courtoisie ne suffisent-elles pas? «Ce n'est pas le sujet. Il s'agit d'avoir moins de cigarettes dans l'espace public, c'est une question de prévention et de santé publique.» Car il est établi que les restrictions font reculer le tabagisme.

Sur la place du Bourg-de-Four, quatre amies discutent, attablées à la terrasse du Bistrot des Arts. Un cendrier indique qu'il y a des fumeuses. Leur avis? Elles sont favorables à interdire la fumée.

L'une d'elles juge toutefois important de rester permis pour les soirées dans les bars avec terrasses. Une autre verrait bien des



Depuis 2009, les clients doivent aller dehors pour fumer. Cette nouvelle interdiction concerne l'heure des repas. Ici, la place du Bourg-de-Four en avril 2021. Lucien Fortunati

«Il y a eu une période de transition compliquée, [...] mais tout le monde s'est vite adapté et aujourd'hui on n'en parle plus. Ce sera pareil.»

Une employée de restaurant
À propos de l'interdiction de fumer à l'intérieur introduite en 2009

zones fumeurs et estime que la mesure serait surtout pertinente à l'heure des repas. La seule non-fumeuse du quatuor ne fait pas de distinction. Semblant briser un tabou, elle lance: «La fumée dans la figure, ce n'est jamais mon kif, désolée, les filles.»

Groupement des restaurateurs opposé

Président du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers, Anthony Castrilli ne remet pas en cause l'objectif de santé publique qui fonde la proposition d'interdire de fumer sur les terrasses aux heures des repas. Mais alors, interroge-t-il, «pourquoi commencer par les restaurants et laisser fumer devant les entrées d'immeubles ou les parcs? En été, Baby-Plage est bondée et les gens fument.»

Qu'en pense la responsable de l'établissement? Elle se dit absolument contre l'idée: «On fait un gros chiffre l'été, il y a beaucoup de touristes. Il faudrait leur expliquer l'interdiction, affronter les mécontentements, on perdrat beaucoup de temps.»

En outre, Anthony Castrilli craint la perte de clients. Et une mesure inapplicable: «Aujourd'hui, les autorités demandent à certains établissements que les gens fument sur les trottoirs pour ne pas encombrer l'espace public. Que dira-t-on à nos clients? De rester chez eux? Quelle alternative leur offre-t-on?» Quant à une zone non-fumeur, c'est «impossible pour les petites terrasses.»

Au Café Papon, la perspective de «faire la police» ne réjouit pas davantage l'un des serveurs: «On doit déjà le faire pour prévenir le bruit en soirée.» Selon lui, la terrasse est assez grande pour éviter que des clients en dérangent d'autres. «Et s'il y a des enfants, beaucoup de gens, d'eux-mêmes, partent fumer en dehors de la terrasse.»

Nous nous arrêtons ensuite au Remor, à Plainpalais, paradis des fumeurs avec sa terrasse fermée sur les côtés et protégée par un avant-toit. «On ne fume pas dedans, il faut bien qu'on puisse fumer quelque part», réagit un client.

Jean-Claude, plus âgé, est remonté: «Bientôt, il faudra payer pour respirer. On sucre toutes nos libertés.» Est-il géné de déranger d'autres clients? «Les conneries que j'entends des

tables d'à côté, c'est de la pollution sonore, c'est pire.»

Transition

Les serveuses, elles, défendent leur emploi, craignant une perte de clients. «Beaucoup viennent du travail après leur pause déjeuner, vers 13 h 30, pour boire un bon café et fumer une cigarette», témoigne l'une d'elles.

À quelques centaines de mètres, les employés d'un restaurant doté d'une vaste terrasse sont d'un autre avis. «Ce serait une bonne chose, car de moins en moins de gens supportent la fumée», juge un serveur derrière le bar. Sa collègue évoque un client adepte des cigares. «Entre 12 h et 14 h, je lui dis de ne pas fumer, mais il n'est pas commode. En général, les plus réfractaires sont les clients plus âgés.»

Un troisième employé se souvient de l'interdiction de fumer à l'intérieur introduite en 2009. «Il y a eu une période de transition compliquée, on recevait pas mal de doléances des clients, cela créait des conflits avec le voisinage quand les gens fumaient sur les trottoirs. Mais tout le monde s'est vite adapté et aujourd'hui on n'en parle plus. Ce sera pareil.»

80% des Romands pour l'interdiction

Le 25 mai a été publié un sondage auprès d'un millier de Romands (adultes) commandé par Unisanté, le Centre universitaire de médecine générale et santé publique de Lausanne.

L'enquête montre notamment que 58% des sondés sont très favorables à interdire la fumée sur les terrasses des restaurants pendant les heures de repas, 22% plutôt favorables, 10% plutôt défavorables et 9% pas du tout favorables; 1% ne sait pas. Les non-fumeurs, qui représentent les trois quarts de la population, sont (très et plutôt) favorables à 89,7%; les fumeurs le sont à 53,8%.

Quant à bannir tout le temps la fumée des terrasses: 34% des sondés s'y disent très favorables, 26% plutôt favorables, 21% plutôt défavorables, 15% pas du tout favorables; 4% ne savent pas. À noter que 75,8% de non-fumeurs soutiennent l'idée, contre seulement 30,6% de fumeurs. (RAR)